



Mouzieys-Panens

DÉPARTEMENT du TARN

MAIRIE
81170

PROCÈS VERBAL de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2022

Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 7

Qui ont voté : 7

Date d'envoi de la convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage : 17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre juin à 21 h 00, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

Présents : Claude BLANC, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER, Martine BOUYSSIERE

Absents excusés : Bernard DELPECH, Michel PRONNIER, Laurence CAUSSÉ, Fabien DELPECH

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Gérard MANDIRAC

Objet : Règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.) - DE 2022_017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

– **ADOpte** la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage à la mairie de Mouzieys-Panens

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à : 22h30

Le Maire

Claude BLANC

BOUYSSIERE Martine	CAUSSÉ Laurence Absente excusée	DELPECH Bernard Absent excusé
DELPECH Fabien Absent excusé	MANDIRAC Gérard	MAZIERES Christel
PRONNIER Michel Absent excusé	TRESSOLS Catherine	TRESSOLS Christine
VIGUIER Jean-Luc		